

[https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance\\_publique/files/files/documents/jaunes-2019/jaune2019\\_formation\\_professionnelle-W.pdf](https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/files/documents/jaunes-2019/jaune2019_formation_professionnelle-W.pdf)

**les résultats présentés par la suite, seuls sont considérés les diplômes ou titres à finalité professionnelle délivrés par l'État ou au nom de l'État, inscrits de droit au RNCP.**

### **Evolution d'ensemble**

En 2017, près de 40 500 candidats se sont présentés devant un jury en vue d'obtenir par la validation des acquis de l'expérience (VAE) un diplôme ou un titre délivré par l'Etat (hors ministères de la Culture et ministère de l'Agriculture, pour lesquels les données sont provisoires), soit une hausse de 5 % par rapport à 2016. Parmi eux, un peu plus de 24 000 ont obtenu la certification visée (validation complète), un chiffre en hausse pour la première fois depuis 2011 (+6 % de 2017 à 2016, contre en moyenne -5 % par an de 2011 à 2016). Cette inversion de tendance provient principalement d'une forte hausse de l'accès aux titres du ministère chargé de l'Emploi.

### **Les données par ministère certificateur En 2017,**

l'Éducation nationale reste le principal certificateur. Avec environ 12 700 certifications, un chiffre en légère baisse depuis 2016 (-1 % entre 2016 et 2017), il concentre plus de la moitié des certifications délivrées par VAE en 2017. Le ministère en charge de l'emploi se place en deuxième position avec près de 4 500 certifications obtenues, soit un doublement par rapport à 2016. Cette augmentation fait suite à la mise en œuvre de l'expérimentation intitulée « Démarche intégrée pour 10 000 VAE pour la qualification et l'emploi », une expérimentation de VAE collective à destination des demandeurs d'emploi initiée en 2016 dans le cadre du plan « 500 000 formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi ». Piloté au niveau national par la DGEFP, l'Afpa et Pôle Emploi,

En contraste, le nombre de certifications délivrées par le ministère en charge de la santé et des affaires sociales accuse une baisse de 24 % par rapport à 2016, avec environ 3 700 certifications délivrées par VAE. Une explication possible pourrait être un effet de substitution entre des certifications assez proches de ce ministère et du ministère chargé de l'emploi : une partie des candidats pourraient s'être inscrits dans les démarches de VAE collective proposées par le ministère de l'emploi (par exemple pour le diplôme d'Auxiliaire de vie sociale). Le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche est le quatrième certificateur avec 2 600 certifications obtenues (+14 % par rapport à 2016).

**PDF : performances diplômes d'état RNCP généralités et diplômes supérieurs**

## Candidats à la VAE dans les différents ministères

Candidats à la VAE dans les différents ministères certificateurs	Nombre de candidats recevables				Nombres de candidats présentés			
	2016	2017	$\Delta$ 2016/2017	$\Delta$ 2012/2017	2016	2017	$\Delta$ 2016/2017	$\Delta$ 2012/2017
Ministère de l'Éducation nationale (CAP au BTS)	27 828	29 171	5%	-7%	18 660	18 134	-3%	-13%
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	5 501	5 442	-1%	-19%	3 619	3 805	5%	-12%
Ministère de l'Agriculture (1)	710	858	ND	ND	360	373	ND	ND
Ministère chargé de la Santé et des affaires sociales	11 699	12 839	10%	-21%	11 450	9 507	-17%	-41%
Ministère chargé de l'Emploi (2)	8 754	9 504	9%	24%	3 035	7 473	147%	19%
Ministère de la Jeunesse et des sports (3)	2 246	2 589	15%	ND	1 290	1 289	0%	ND
Ministère de la Défense	241	180	-25%	-17%	142	124	-13%	-43%
Ministère de la Culture (4)	ND	437	ND	ND	ND	345	ND	ND
Ministère de l'Écologie	106	399	276%	122%	277	128	-54%	49%
Ensemble des ministères certificateurs, hors ministères de l'Agriculture et de la Culture	56 375	60 124	7%	ND	38 473	40 460	5%	ND

Source : ministères certificateurs – traitement Dares.

ND : non disponible.

(1) Les données de l'année 2017 du ministère de l'Agriculture ne prennent en compte que les candidats aux diplômes de l'enseignement technique. Les données des diplômes d'enseignement supérieur ne sont pas encore disponibles. En 2016, lorsqu'on ne prend en compte que les candidats aux diplômes de l'enseignement technique, le nombre de candidats recevables est de 644, et le nombre de candidats présentés de 345.

(2) En 2015, la méthode de calcul du nombre de certifications complètes délivrées au ministère chargé de l'Emploi a changé. En effet, les centres AFPA utilisant désormais le même système d'information que les autres centres agréés (Valce), seule cette source est utilisée. L'évolution entre 2012 et 2017 doit donc être interprétée avec prudence.

(3) Les données du ministère de la Jeunesse et des sports ne sont pas disponibles pour 2012.

(4) Les données du ministère de la Culture ne sont pas disponibles pour 2016, et sont provisoires pour 2017.

## Nombre de certifications complètes délivrées

Année	Ministère de l'Education nationale (CAP au BTS)	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	Ministère de l'Agriculture (1)	Ministère chargé de la Santé et des affaires sociales	Ministère chargé de l'Emploi (2)	Ministère de la Jeunesse et des sports	Ministère de la Défense	Ministère de la culture (3)	Ministère de l'Ecologie	Ensemble des ministères certificateurs, hors ministères de l'Agriculture et de la Culture
2003	6 958	827	76	1 566	952	365	ND	ND	ND	ND
2004	10 778	1 282	165	3 192	1 721	586	ND	ND	ND	ND
2005	12 668	1 655	202	4 224	3 191	682	30	ND	ND	ND
2006	13 636	1 842	237	5 013	4 514	614	53	14	33	<b>25 705</b>
2007	13 855	2 154	257	7 316	5 478	562	51	396	15	<b>29 431</b>
2008	14 127	2 016	338	5 719	5 482	614	185	498	9	<b>28 152</b>
2009	14 813	2 154	401	8 308	5 580	442	266	97	9	<b>31 572</b>
2010	13 220	2 225	370	7 578	5 479	528	378	56	14	<b>29 422</b>
2011	13 561	2 397	431	7 047	5 912	610	375	51	39	<b>29 941</b>
2012	13 628	2 370	352	6 518	4 810	496	181	292	30	<b>28 033</b>
2013	13 805	2 544	340	6 133	3 894	408	126	210	24	<b>26 934</b>
2014	13 400	2 591	348	5 273	3 567	432	90	ND	27	<b>25 380</b>
2015	13 153	2 589	285	4 965	3 063	474	89	ND	24	<b>24 357</b>
2016	12 836	2 276	261	4 890	2 224	519	114	ND	22	<b>22 881</b>
2017	12 656	2 596	246	3 717	4 455	641	98	200	40	<b>24 203</b>

Source : ministères certificateurs – traitement Dares.

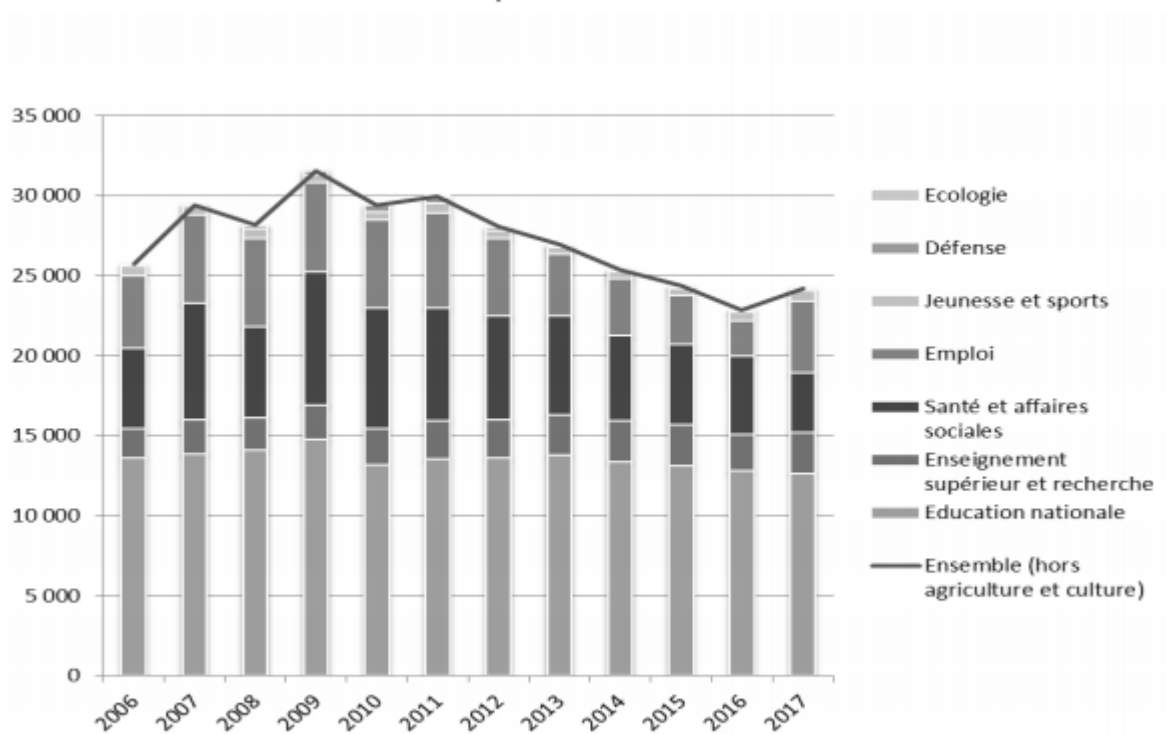
ND : non disponible.

(1) Les données du ministère de l'Agriculture de l'année 2006 et de l'année 2017 ne prennent en compte que les candidats aux diplômes de l'enseignement technique.

(2) En 2015, la méthode de calcul du nombre de certifications complètes délivrées au ministère chargé de l'Emploi a changé. L'évolution des chiffres avant et après 2015 doit donc être interprétée avec prudence. En effet, les centres AFPA utilisant désormais le même système d'information que les autres centres agréés (Valce), seule cette source est utilisée.

(3) Les données du ministère de la Culture ne sont pas disponibles pour 2016, et sont provisoires pour 2017.

### Evolution du nombre de certifications complètes délivrées

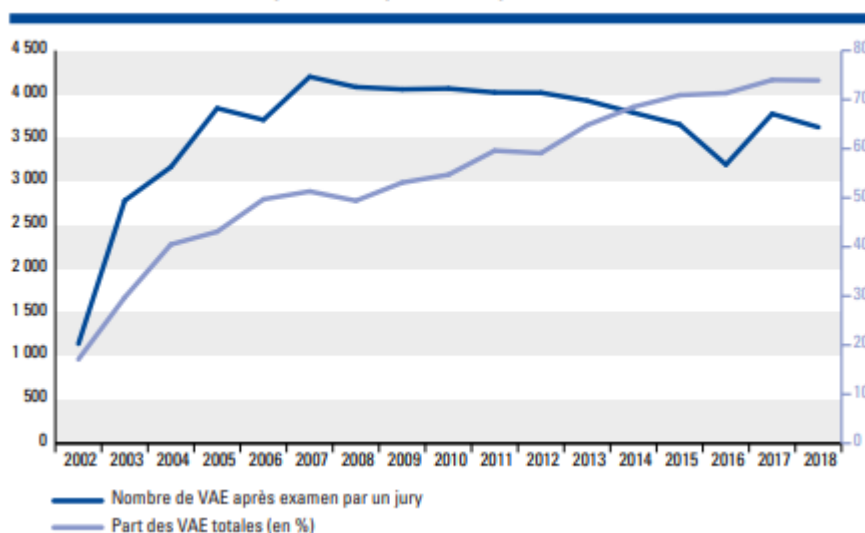


Source : ministères certificateurs – traitement Dares

[https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2019/68/3/NI14\\_VAE\\_1211683.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2019/68/3/NI14_VAE_1211683.pdf) En

## La validation des acquis de l'expérience dans les établissements d'enseignement supérieur en 2018

FIGURE 1 - Évolution de la VAE après examen par un jury et part des VAE totales (en %) de 2002 à 2018



En 2018, plus de 3 600 validations d'acquis de l'expérience (VAE)

En 2018, parmi les **candidats recevables**, un peu moins de 45% visent l'obtention d'une licence professionnelle et 41% celle d'un master ou doctorat (figure 2). Ces diplômes sont aussi ceux les plus souvent obtenus par les bénéficiaires de la VAE : 45% d'entre eux obtiennent une licence professionnelle et 36% un master ou doctorat. Près d'un diplôme sur dix délivré en VAE totale est une licence générale et 3,8% sont des diplômes d'ingénieur. La VAE est plus souvent parti

À peine plus de la moitié des VAE examinées en 2018 (52%) sont délivrées totalement pour les ingénieurs. C'est le cas pour 69% des diplômés de master ou doctorat (la VAE est totale pour les quelques doctorats soit un peu plus d'une vingtaine), alors que plus de huit bénéficiaires des licences professionnelles sur dix (84%) et près des trois quarts (74%) pour les licences générales et les DUT obtiennent une VAE totale.

Généralement le diplôme juste au dessus est visé.

la licence professionnelle est délivrée près d'une fois sur trois à des titulaires de diplôme niveau bac, ce qui représente 15% des bénéficiaires de la VAE en 2018.

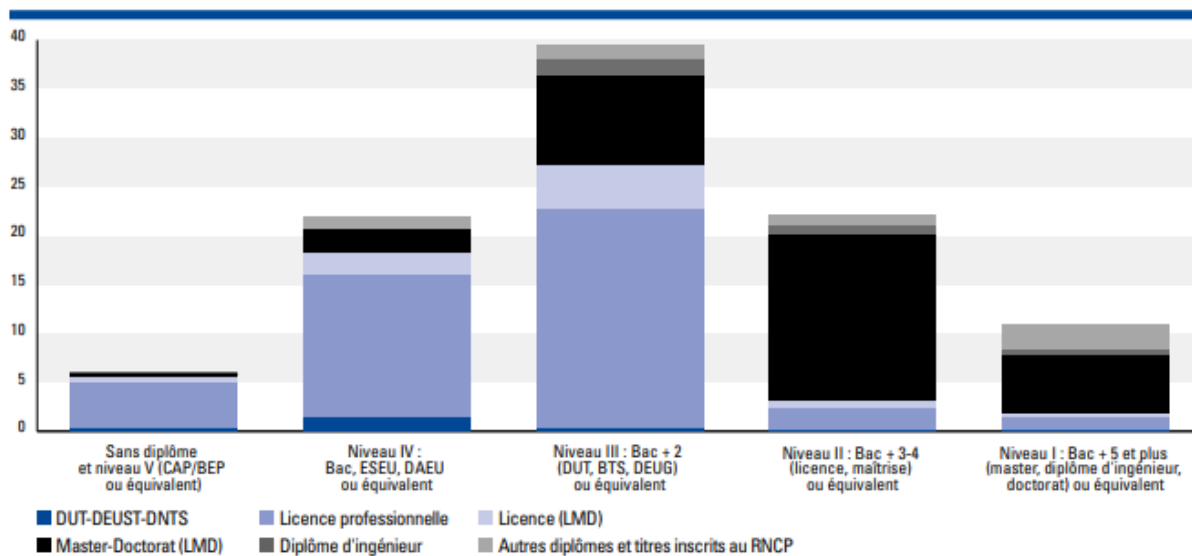
FIGURE 2 - Répartition des candidats et des bénéficiaires de VAE après examen par un jury selon le diplôme visé ou obtenu en 2018 (en %)

	DUT-DEUST-DNTS	Licence professionnelle	Licence	Master et Doctorat	Diplôme d'ingénieur	Autres diplômes	Total
<b>Diplôme visé</b>							
Dossiers de recevabilité ayant reçu un avis favorable	3,2	43,9	8,1	40,7	1,9	2,2	100,0
<b>Diplôme obtenu</b>							
Ensemble des validations après examen par un jury	1,9	45,3	9,3	35,8	3,8	3,9	100,0
<b>Validations totales</b>							
Part dans les diplômes obtenus	1,9	50,2	9,1	32,4	2,6	3,8	100,0
Poids des VAE totales	74	84	74	69	52	73	74
<b>Validations partielles</b>							
Part dans les diplômes obtenus	2,1	30,6	9,8	45,9	7,3	4,3	100,0
Poids des VAE partielles	26	16	26	31	48	27	26

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités + Cnam  
 Source : MESRI-SIES, enquête VAE auprès des établissements (n°67)

Le droit-économie-gestion et les sciences technologie-santé constituent les deux domaines disciplinaires les plus concernés

FIGURE 3 - Répartition de l'ensemble des bénéficiaires de VAE après examen par un jury selon le diplôme obtenu et le diplôme le plus élevé possédé en 2018 (en %)

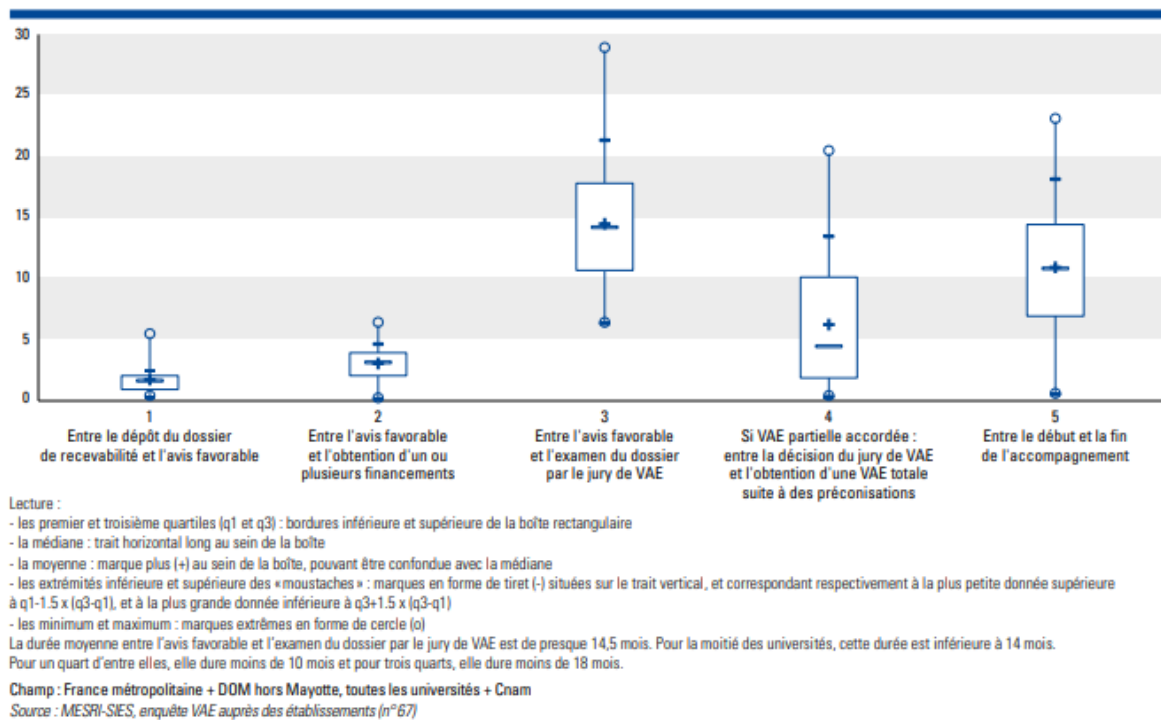


Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités + Cnam  
 Source : MESRI-SIES, enquête VAE auprès des établissements (n°67)

par la VAE, avec 42% et 36% des diplômes délivrés (figure 4). Ces deux groupes disciplinaires couvrent la quasi-totalité des licences professionnelles délivrées (49% et 39%). Ils occupent également une large place au sein des masters et doctorats (respectivement 41% et 27%), quoique moins prédominante, 24% de ces diplômes délivrés relevant des sciences humaines et sociales (SHS). C'est en licence générale que la part de SHS est la plus importante (30%), quasiment équivalente à celles de droit-économie-gestion et de sciences-technologie-santé. Naturellement, les

diplômes d'ingénieur sont tous délivrés en sciences-technologie-sant

FIGURE 6 - Durée d'une démarche de VAE en 2018 (en mois)



n.d. : Données non disponibles

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités + Cnam

Source : MESRI-SIES, enquête VAE auprès des établissements (n° 67)

Il s'écoule près de 14,5 mois, en moyenne, avant la présentation du dossier de VAE devant un jury. Globalement, une démarche de VAE, du dépôt du dossier de recevabilité à l'examen du dossier de VAE par un jury, dure donc en moyenne 16 mois, la moitié des dossiers étant examinés entre 10,5 mois et 21 mois. Il faut ajouter 6,2 mois pour les bénéficiaires d'une VAE

Source :

Enquête «Dispositif de validations des acquis dans l'enseignement supérieur» (n° 67), auprès des universités (y compris les trois universités technologies (UT), l'Institut national polytechnique (INP) de Toulouse et l'Institut d'administration des entreprises (IEA) de Paris) et du

C  
o  
n  
s  
e  
r